

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, Montréal-Paris, Le Robert, 1990.

par François D'Apollonia

Horizons philosophiques, vol. 3, n° 2, 1993, p. 124-127.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/800927ar>

DOI: 10.7202/800927ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, Montréal-Paris, Le Robert, 1990.

Un dictionnaire doit éclairer le sens des mots, leurs aires et leurs valeurs d'emploi. Le lexique d'une langue se répartit entre plusieurs registres et se différencie dans le temps et dans l'espace. Un dictionnaire qui ne délimite pas les mots, qui ne leur assigne pas toute leur pertinence, et qui ne les circonscrit pas dans leur usage réel, est un instrument qui ne peut servir la connaissance de la langue ni le développement de la pensée. Car nous pensons à même les mots. Un ouvrage lexicographique qui les émousse ne peut contribuer à aiguïser la pensée. La rectitude du sens des mots et une homogénéisation virtuelle du code verbal sont les premières conditions linguistiques de toute communication.

Les deux titres, celui qui figure sur la couverture et celui qui précède immédiatement la nomenclature, annoncent l'ambiguïté qui parcourt tout l'ouvrage : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* ou *Dictionnaire québécois de langue française*? Le premier nous engage dans une langue qui serait québécoise, l'autre nous promet un contenu «spécifique à l'usage laurentien» de la francophonie; un *Robert* québécois ou un *Robert* québécoisé? S'agit-il d'un dictionnaire des mots et des emplois québécois ou d'un dictionnaire qui enregistre la fragmentation dialectale du français entre un standard québécois et la norme *française*?

Selon son introduction, l'objet déclaré de ce dictionnaire est «le français actuel en usage sur le territoire du Québec»; il veut être le dictionnaire «qui ne fait qu'enregistrer un usage effectif, vivant et beau», et «dresser un bilan culturel de la langue québécoise», inventorier «le patrimoine linguistique laurentien». Les auteurs affirment que «ce dictionnaire est pourvu de toutes les balises indispensables pour bien circonscire ce qui relève de la norme, du «standard», du «bien dire» ou du «bien écrire». Tout ce qui s'en écarte est marqué et hiérarchisé par rapport à ce bon usage». Mais le refus de marquer les mots qui constituent des particularismes de la langue française au Québec et d'indiquer la différence entre ce qui est propre au Québec et ce qui ne l'est pas semble pour le moins incompatible avec cette déclaration.

Les mots et les sens de ce dictionnaire sont analysés dans «la perspective normative nord-américaine». Et on ajoute : «Il n'y a cependant pas de rupture avec le français européen. Cette convivialité entre les deux normes peut toujours être constatée et réanimée à travers les autres dictionnaires *Robert*.» N'est-ce pas avouer l'insuffisance de l'entreprise que de renvoyer ainsi le lecteur à d'autres ouvrages pour suppléer la faiblesse de celui-ci? Les auteurs poursuivent donc des intentions contradictoires et leur oeuvre est pervertie par des critères inconciliables entre eux. Un

dictionnaire qui ne situe pas les différences entre vocables européens et vocables québécois obscurcit les choses plutôt que de les clarifier. Du reste, s'il y avait cette continuité prétendue avec le français européen, on se demande à quoi servirait un dictionnaire «québécois».

Si l'intention de cet ouvrage répond au souhait tout à fait légitime du Québec d'être doté d'un dictionnaire qui en consigne les usages et les illustre par des références et des exemples où les Québécois se reconnaissent, l'exécution, elle, s'avère décevante, voire déplorable. Les auteurs de l'ouvrage n'ont pas respecté les principes énoncés. En effet, par la «description objective et sans contrôle normatif de l'usage», ils ont cautionné ce «laxisme incompatible avec la pédagogie» qu'ils dénoncent eux-mêmes. Cet ouvrage, pour cette raison, n'est pas pratique.

Les particularités québécoises ne sont pas systématiquement signalées comme telles dans ce dictionnaire, puisque les marques d'usage et les valeurs d'emploi qui permettent de les différencier de la norme font très souvent défaut. Voici le tableau des 563 particularités relevées, réparties en sept catégories :

- 1- **Archaïsmes de mots**, ou mots sortis de l'usage (ex. : «achaler», «enfarger», «maganer») : sur les 63 relevés, 1 est identifié comme tel;
- 2- **Archaïsmes de sens**, ou mots dont les sens sont désuets (ex. : «bec» dans le sens de baiser, «défaite» dans le sens de excuse ou échappatoire, «serrer», dans le sens de ranger) : sur les 34 relevés, 6 sont identifiés;
- 3- **Québécoïsmes de mots**, ou néologismes (ex. : «batture», «chambreur», «quétaine») : sur les 91 relevés, 1 est identifié;
- 4- **Québécoïsmes de sens**, ou mots employés selon des acceptions particulières au Québec (ex. : «chefferie» pour direction d'un parti politique, «mitaine» pour moufle et «tapisserie» pour papier peint) : sur les 141 relevés, 12 sont identifiés.
- 5- **Anglicismes de mots**, c'est-à-dire des mots anglais qui affectent une forme française
(ex. : *contracteur*, *coquerelle*, *tangerine*) : sur les 22 relevés, 12 sont identifiés;
- 6- **Anglicismes de sens**, ou mots français pris dans le sens qu'ont les mots anglais qui leur ressemblent par la forme (ex. : «anticiper», «opportunité», «versatile») ou qui leur correspondent, partiellement, par le sens (ex. : «couper», «lumière», «plancher») : sur les 152 relevés, 62 sont identifiés;
- 7- **Calques de l'anglais** ou locutions traduites mot pour mot (ex. : *à date*, *passé dû*, *résulter en*) : sur les 60 relevés, 20 sont identifiés.

Ce qui signifie que sur les 563 particularismes québécois que le dictionnaire répertorie, 114 seulement (20%) sont accompagnés de marques qui les distinguent de l'usage général français; la majorité des mots «laurentiens» restent ainsi confondus dans le fonds commun français. C'est pas mal pour un dictionnaire dont le «contenu a été voulu spécifique à l'usage laurentien»... (La mention *fam.* [familier] ne suffit pas à distinguer ce qui est québécois et ce qui ne l'est pas, puisque la même mention est utilisée pour des emplois tout à fait français, comme «bataclan», «couette», «courailler», «craque», «déveine», «grouiller» et «requinquer».) Le point de vue de ce dictionnaire a beau être résolument québécois, encore faut-il qu'un «marquage géographique» vienne situer les vocables qui se démarquent de la norme internationale; faute de repères de ce genre, l'usage de ce dictionnaire peut induire facilement en erreur, en faisant passer pour du «français» standard un emploi lexical qui est limité au Québec. Ainsi, l'étudiant va-t-il y reconnaître des mots et des valeurs d'emploi qui lui sont familiers, mais sans nécessairement les reconnaître comme son bien propre. Autrement dit, la confusion entre la norme française et la norme québécoise ne sert à la connaissance ni de l'une ni de l'autre.

Par son inconséquence et son manque de rigueur dans l'application des critères méthodologiques qui auraient dû circonscrire les écarts entre ces deux normes, ce dictionnaire laisse l'étudiant dans l'ignorance de l'aire géographique québécoise ou européenne de ce qu'il lit, écrit, entend ou dit.

Et tant qu'à répertorier les variantes lexicales et sémantiques de la «langue québécoise», ce qui est le propos — tout à fait légitime — de ce dictionnaire, il aurait fallu être un peu plus exhaustif. Or, on peut constater de très nombreuses lacunes dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Voici la liste des variantes qui manquent à l'appel selon les sept catégories du tableau présenté plus haut :

- archaïsmes lexicaux :	19	sur	82	possibles
- archaïsmes sémantiques :	6	sur	40	possibles
- québécismes lexicaux :	13	sur	104	possibles
- québécismes sémantiques :	36	sur	177	possibles
- anglicismes lexicaux :	25	sur	47	possibles
- anglicismes sémantiques :	242	sur	394	possibles
- calques :	<u>127</u>	sur	<u>187</u>	possibles
	468	sur	1031	cas possibles, soit 45,4%.

Et parmi ces cas possibles, le dictionnaire n'en signalant explicitement que 114, on peut conclure qu'il ne caractérise que quelque 10% de la dimension québécoise qu'il prétend représenter et intégrer au lexique français du Québec. Ce n'est vraiment pas sérieux; ça confine à la supercherie.

En outre, il y a confusion constante entretenue par l'utilisation de la marque *anglic.*, «mot anglais employé en français et critiqué comme emprunt abusif ou inutile». Cette marque affecte indifféremment des mots français d'origine anglaise, tels «stand» «spleen», «square», «stand» et «stress», des mots anglais assimilés, tels *contracteur*, *mappe* et *moppe*, des mots français pris dans le sens ou un des sens qu'ont les mots anglais qui leur sont associés, tels «sauver», «spécial» et «trafic», et des mots anglais comme *flyé*, *smart*, *straight*, *twit*. Or, seuls les mots des deuxième et troisième séries sont des anglicismes proprement dits; ceux de la première sont des emprunts à l'anglais qui sont passés dans l'usage normal de la langue, et ceux de la dernière sont des termes anglais qui, appartenant au jargon des écoliers, ne sauraient être considérés comme généralisés dans l'usage courant ou «effectif». Ce défaut de distinction entre les types d'anglicismes et entre les registres de langue est évidemment source de méprises sur certains faits de paroles propres au Québec. En revanche, sur les 234 véritables anglicismes relevés (y compris les calques), 140 (60%) ne sont pas identifiés comme tels. Ce traitement incohérent qui confond mots français d'origine anglaise et mots anglais avec «anglicismes» est ahurissant.

On peut signaler aussi quelques erreurs, quelques fautes : «brailler» est donné comme familier dans le sens de crier fort, parler ou chanter de façon assourdissante, alors que ce sens est le sens premier et que c'est celui de se lamenter, pleurnicher qui est familier — ou archaïque; «amélauchier», «centre d'achat» (p. 264) sans s à achat, «carosse» (p. 922) un seul r, «synthoniser». (Quelques notes sur la partie des noms propres de ce dictionnaire. Des absences remarquées : Roland Giguère, Raymond Lévesque; une étrangeté : Robert Charlebois et Léonard Cohen sont tous deux nés au Québec et y vivent toujours, mais seul le premier serait québécois; une erreur de date : le prix Fémina a été décerné à Anne Hébert pour *les Fous de Bassan* en 1982 et non pas en 1962).

Tout compte fait, si vous avez déjà acheté ce dictionnaire, procurez-vous tout de suite *Le Petit Robert*, complément indispensable pour en contrôler le maniement trop hasardeux. Vous servirez ainsi les intérêts de l'éditeur et vous épargnerez ceux de la langue française et d'ici et d'ailleurs...

François D'Apollonia
Collège Édouard-Montpetit